



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

  
MOTION

Groupe politique CSV  
Député : Marc Spautz  
Date : 4 juillet 2023  
PL 8210

### La Chambre des Député(e)s,

- Considérant la loi du 23 décembre 2022 instituant une contribution étatique visant à limiter la hausse des prix des granulés de bois pour le chauffage primaire des ménages privés ;
- Rappelant que l'Etat accorde une participation financière directe de maximum 200€ à l'approvisionnement en granulés de bois en vrac pour le chauffage primaire des bâtiments comprenant au moins une unité d'habitation situés sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ;
- Constant que seules les livraisons en vrac de granulés de bois effectuées par camion-citerne sont éligibles pour le versement de la compensation financière ;
- Constatant que ce critère très restrictif exclut du dispositif tous les fournisseurs de granulés de bois qui livrent leurs clients autrement respectivement exclut les clients qui ne peuvent être livrés en vrac et en camion ;
- Déplorant que les contributions étatiques ne visent pas les granulés de bois livrés sous une autre forme (sacs/palettes ou big bags) ;
- Estimant cette situation discriminatoire tant pour les clients que pour les fournisseurs ;

### Invite le Gouvernement

- A faire bénéficier tous les gens de la contribution étatique visant à limiter la hausse des prix des granulés de bois pour le chauffage primaire des ménages privés quelle que soit la forme de la livraison c'est-à-dire en vrac, en sacs, en palettes, en big bags ou autres ;
- A adapter le dispositif en question.

  
M. Spautz

Gilles Rath

23, rue du Marché-aux-Herbes | L-1728 Luxembourg  
Tél.: (+352) 466 966-1 | Fax: (+352) 22 02 30  
www.chd.lu

  
HAES A. Georges Mische  
  
Max Heupel